

GUIDE PRATIQUE HÉRITAGES ET LEGS



AIDER LA PAROISSE DU COUDE DU RHÔNE MARTIGNY-SAXON **À RAYONNER**

*" Que chacun donne selon ce qu'il
a décidé dans son cœur, sans
regret ni contrainte, car Dieu aime
celui qui donne avec joie."*

2 Corinthiens 9.7



Église réformée
évangélique du Valais
Evangelisch-reformierte
Kirche des Wallis

Paroisse protestante
du Coude du Rhône Martigny-Saxon

QUAND TRANSMETTRE **DONNE DU SENS**

Au-delà d'un acte de partage extraordinaire, votre don est aussi une façon d'exprimer vos valeurs et de faire perdurer votre engagement dans notre paroisse.

Chaque don nous permet de continuer à faire rayonner l'Évangile dans notre région.



QUELS SONT LES **AVANTAGES D'UN TESTAMENT ?**

En rédigeant un testament, vous prenez le temps de clarifier et d'exprimer vos dernières volontés en déterminant ce qu'il doit advenir de votre succession.

Cela produit un sentiment d'apaisement et de sérénité.

COMMENT **DOIS-JE PROCÉDER ?**

Le plus simple est de rédiger un testament. Pour inclure des personnes ou des organisations dans votre testament, deux méthodes existent :

LE LEGS

- Un legs est la transmission d'une certaine somme d'argent ou de biens.
- Les bénéficiaires ne font pas partie de la communauté des héritiers et ne doivent pas assumer les dettes de la succession.

L'INSTITUTION D'HÉRITIER/ÈRE

- Les héritiers institués jouissent pleinement de votre succession.
- Déduction faite des éventuelles parts réservataires, les cohéritiers bénéficieront chacun d'un certain pourcentage de la succession.

GRÂCE À VOS LEGS OU HÉRITAGES NOUS POUVONS



NOURRIR NOTRE SPIRITUALITÉ



DÉVELOPPER NOTRE COMMUNAUTÉ



SERVIR PAR SOLIDARITÉ



TEMOIGNER PAR LA CULTURE



INVESTIR DANS LA JEUNESSE



ENTREtenir LES INFRASTRUCTURES

8 ÉTAPES POUR RÉDIGER UN TESTAMENT VALIDE

1 - LISTER SES BIENS

La notion de *biens* concerne les comptes en banque, les objets de valeur, les biens immobiliers sans oublier les dettes.

2 - CALCULER LA PART RÉSERVATAIRE ET LA QUOTITÉ DISPONIBLE

En règle générale, 50% de l'héritage revient au conjoint et aux enfants. La quotité disponible est de 50% ou plus en fonction des situations familiales.

3 - CHOISIR LES BÉNÉFICIAIRES

Prenez votre temps. Établissez une liste des bénéficiaires (personnes ou organisations) que vous souhaitez inclure dans votre testament.

4 - RÉDIGER LE TESTAMENT

Le testament doit être entièrement écrit à la main et devrait intégrer un titre explicite comme "*Mon testament*". Inscrivez des noms et des adresses correctes, indiquez le lieu et la date de rédaction et apposez-y votre signature. Un texte court et compréhensible suffit. Nous vous recommandons la double signature.

5 - TROUVER UN EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE

Il peut être une personne de votre entourage ou un professionnel comme un banque, un notaire ou un avocat.

6 - SÉCURISER LA CONSERVATION DU TESTAMENT

À domicile, il subsiste le risque qu'il ne soit pas retrouvé. Déposez-le auprès de l'autorité compétente près de votre domicile.

7 - INFORMER L'ENTOURAGE

Informez une personne de confiance de l'existence du testament ainsi que de l'endroit où il est conservé.

8 - RÉVISER SON TESTAMENT

Réviser-le régulièrement et adaptez-le aux circonstances matérielles et familiales.

EXEMPLE DE TESTAMENT

Mon Testament / Mes dernières volontés

Moi, Jean Dupont, né le 13 février 1955, domicilié à 1920 Martigny, prends les dispositions suivantes en cas de décès.

Par la présente, je révoque toutes les éventuelles dispositions testamentaires et dernières volontés antérieures.

SOIT :

J'institue la Paroisse du Coude du Rhône Martigny-Saxon, Rue d'Oche 3, 1920 Martigny comme héritière.

SOIT :

De ma successions, les legs suivant seront attribués :

- à Zara Dupont, domiciliée à la rue des Colibris 45 à 1920 Martigny, la somme de CHF 1'000.-- et mon piano.
- à la Paroisse du Coude du Rhône Martigny-Saxon, Rue d'Oche 3, 1920 Martigny, la somme de CHF 20'000.-- de mon héritage.

Martigny, le 07 janvier 2023

Jean Dupont

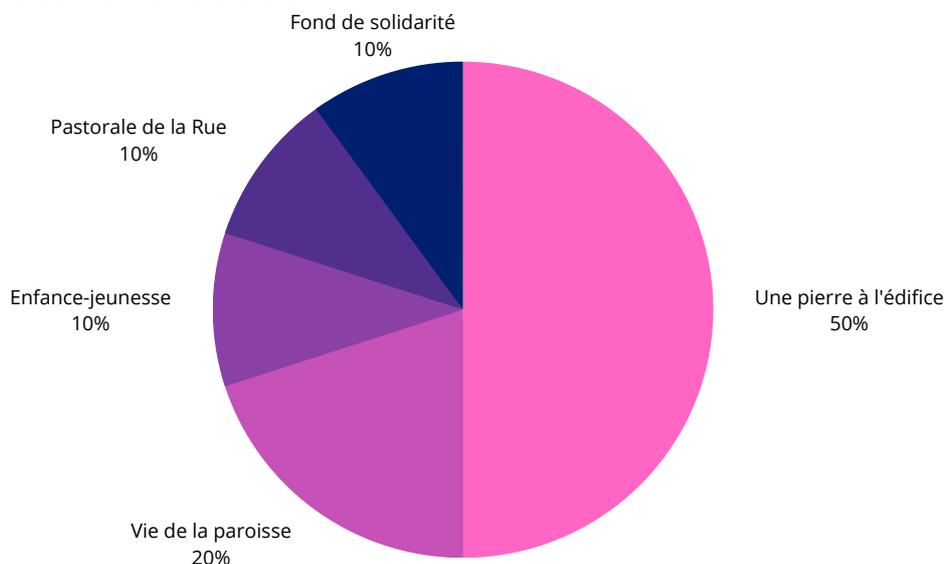
Jean Dupont

Témoin : Marc Low

Marc Low

UTILISATION DE VOTRE LEGS / HÉRITAGE

Sauf une demande spécifique d'attribution de votre legs / héritage, nous allons répartir de la manière suivante votre don.



PROJET : UNE PIERRE À L'ÉDIFICE

50% de votre legs / héritage sera consacré au développement de notre patrimoine immobilier : Entretien, remboursement de notre dette hypothécaire et futurs investissements.

Priorité : Remboursement de notre dette hypothécaire.

Besoin : 1.4 million.

VIE DE LA PAROISSE

En fonction des besoins, jusqu'à 20% de votre legs / héritage sera intégré au budget de fonctionnement de la paroisse et nous permettra de développer de nouveaux projets au service de la communauté.

Le solde annuel inutilisé ou sans affectation ira en déduction de la dette hypothécaire.

Enfance-jeunesse

10% de votre legs / héritage sera intégré à notre fond qui sert à financer des camps et diverses activités pour les familles à bas revenus en lien avec notre paroisse.

Besoin annuel : 30'000.--

Pastorale de la Rue

10% de votre legs / héritage sera intégré à notre fond de soutien à la Pastorale de la Rue à travers l'engagement de Roselyne Righetti.

Besoin annuel : 30'000.--

Fonds de solidarité

10% de votre legs / héritage sera attribué à des projets solidaires internes et externes à notre paroisse.

Besoin annuel : 30'000.--

CHECK-LIST / INDICATIONS PRATIQUES

RÉDIGER DES DIRECTIVES ANTICIPÉES MÉDICALES

En cas d'incapacité de discernement, il sera profitable à votre entourage et à l'équipe médicale de connaître vos attentes. Pensez à en transmettre une copie au médecin de famille et à votre personne de confiance. Vous pouvez trouver un formulaire détaillé sur le site internet de l'ASSM.

--> www.samw.ch > Ethique > Directives anticipées.

INFORMER LE LIEU DE DÉPÔT DES DOCUMENTS DE VALEURS

Livret de famille

Attestation de résidence / Autorisation d'établissement

Passeport

Polices d'assurances

Contrats

Clés importantes

Objets de valeur

Déclaration d'impôts & documents bancaires importants

...

CÉRÉMONIE D'ADIEUX - ASPECTS ORGANISATIONNELS

Vous pouvez laisser la liberté de choix à votre entourage mais pouvez également expliciter vos attentes.

- Choix entre une inhumation ou un ensevelissement.
- Une cérémonie dans l'intimité de la famille ou plus officielle à l'église.
- Choix du lieu : temple, chapelle du cimetière ou dans un autre lieu particulier.
- Vos exigences concernant le déroulement de la cérémonie.
- Si désirés, le type de collation à prévoir.
- La pierre tombale : inscription et le type d'exécution
- Un projet d'avis mortuaire et la liste d'adresse pour l'envoi de l'avis

MERCI !

"Votre héritage est semence pour les prochaines générations."

Penser à son grand départ n'est évident pour personne. Pourtant, prendre le temps d'y réfléchir apaise et changera la vie de ceux qui restent.

Au delà des héritiers, vous avez l'occasion de mettre en valeur une oeuvre ou un projet qui vous tient à coeur.

Parce que l'Église c'est vous., donner à la paroisse, c'est investir pour le futur. C'est oser le pas de foi confiant en ce que l'Évangile continuera à être pertinent et transformateur pour les prochaines générations.

NOUS CONTACTER

Paroisse du Coude du Rhône

Martigny-Saxon

Rue d'Oche 3

1920 Martigny

Secrétariat : 078 654 26 48

coudedurhone@erev.ch

CH 68 0900 0000 1900 0746 9

